



**Convention attributive d'aide par la Fondation I-SITE ULNE au projet
« Powers in transition and networks in action. Diplomatic agency and social-political
networking of female rulers in Flanders, Hainaut and Brabant (late thirteenth to
fourteenth centuries) » (I-COTGAN-21-001-LECUPPRE-PACCOU),
dans le cadre de l'appel à PROJETS
Cotutelles de thèse avec l'Université de Gand 2021.**

Entre

la Fondation partenariale I-SITE ULNE, dont le siège est situé 42 rue Paul DUEZ à Lille (59000),
représentée par sa Présidente, Gilberte Chambaud.

N° de SIRET : 837 642 727 00015

Ci-après désigné par « l'I-SITE ULNE »

D'une part,

Et

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), établissement public à caractère scientifique
et technologique, dont le siège est situé 3, rue Michel ANGE à Paris Cedex 16 (75 794),

Représenté par son Président Directeur Général, Monsieur Antoine Petit, ayant délégué sa signature
pour la présente convention à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional pour la
circonscription Hauts-de-France, 43, avenue Le Corbusier – 59001 Lille,

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du laboratoire IRHIS – UMR 8529, dirigé par
Charles MERIAUX.

N° SIRET : 180 089 013 03894

Ci-après désigné par « Établissement porteur »

D'autre part,

Ci-après pouvant être désignés individuellement par la « Partie » et conjointement par les « Parties ».

Étant préalablement exposé que :

Vu la loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010 modifiée par la loi n°2013 12-78 du 29 décembre 2013,

Vu le décret n° 2006-963 du 1er août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'ANR,

Vu la convention État-ANR relative à l'action « Initiatives d'excellence » du 23 septembre 2010, publiée au journal officiel du 26 septembre 2010,

Vu la Convention du 23 juin 2014 entre l'Etat et l'ANR second programme d'Investissements d'avenir (action IDEX/I-SITE),

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution des AIDES au titre de l'appel à PROJETS Initiatives d'excellence du premier programme d'Investissements d'avenir et de l'appel à PROJETS IDEX/I-SITE du deuxième programme d'Investissements d'avenir du 1er décembre 2017,

Vu le règlement (UE) n°511/2014 du 16 avril 2014 relatif aux mesures concernant le respect par les utilisateurs dans l'Union du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et 2015/1866 du 13 octobre 2015 et le cas échéant loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les statuts de la fondation partenariale I-SITE ULNE du 11 janvier 2018,

Vu l'autorisation administrative du recteur de l'Académie de Lille, portant création de la fondation partenariale I-SITE ULNE en date du 12 janvier 2018,

Vu le Journal officiel de la République française du 20 janvier 2018,

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Régis Bordet par la Présidente de la fondation I-SITE ULNE le 12 juillet 2018,

Vu la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE n°ANR-16- IDEX – 0004 ULNE du 30 janvier 2018,

Vu le Règlement relatif à l'attribution d'AIDE pour les actions financées par la fondation « I-SITE ULNE » dans le cadre du PROJET ANR-16-IDEX-0004 ULNE de mai 2018 et ses éventuels avenants.

Vu l'ACCORD DE CONSORTIUM pour la réalisation du PROJET I-SITE ULNE référencé « 190124-I-SITE ULNE-Accord de CONSORTIUM » du 3 Avril 2019 et ses éventuels avenants.

Table des matières

Article 1)	DÉFINITIONS	4
Article 2)	OBJET DE LA CONVENTION	5
Article 3)	MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUÉE	6
Article 4)	DURÉE DE L'OPERATION	6
Article 5)	PERIODE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES	7
Article 6)	MODALITÉS DE VERSEMENT	7
Article 7)	REVERSEMENT DE FONDS	8
Article 8)	OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR	8
8.1)	Obligations de suivi budgétaire de l'OPERATION	8
8.2)	Obligations de communication de données	8
8.3)	Obligations de fin d'OPERATION	9
8.4)	Obligations de communication	9
Article 9)	MODALITÉS ET CAUSES DE RÉSILIATION	9
Article 10)	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	10
10.1)	Droit de propriété et d'utilisation des résultats	10
10.2)	Droit européen, commande publique, réglementation sectorielle	10
Article 11)	CONFIDENTIALITÉ	11
Article 12)	REGLEMENTATION APA	11
Article 13)	ETHIQUE	11
Article 14)	LITIGES	12
ANNEXES	13

Il est convenu ce qui suit :

Article 1) DÉFINITIONS

Dans la présente convention, les termes suivants, commençant par une majuscule, tant au singulier qu'au pluriel, auront les significations respectives suivantes :

ACCORD DE CONSORTIUM : ensemble de dispositions contractuelles constitué au sens de l'article 2.4 du RÉGLEMENT FINANCIER DE L'ANR ainsi que ses annexes et ses éventuels avenants.

AIDE : Contribution financière allouée par la fondation I-SITE ULNE en vue de réaliser une opération. L'AIDE est versée par l'I-SITE ULNE à l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR ou à l'ÉTABLISSEMENT PARTICIPANT pour la réalisation de l'opération. Conformément au RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE, les versements sont interdits, y compris entre l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR et le ou les ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS.

COMITE DE PILOTAGE de l'I-SITE ULNE : Le COMITÉ DE PILOTAGE est composé de représentants des établissements fondateurs, à savoir du Président de l'Université de Lille, du représentant du Président-Directeur général du CNRS, de la Directeur de centre de recherche INRIA Lille – Nord Europe, du Directeur Général du CHU de Lille, du Délégué Régional de l'Inserm Nord-Ouest, du Président du Collegium des Grandes Ecoles de Lille, du Directeur Général de l'Institut Pasteur de Lille et du Directeur de l'I-SITE qui le Préside.

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE : Convention relative à l'attribution de l'AIDE par la fondation I-SITE ULNE au PROJET, à l'ACTION ou à l'opération. La CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE est conclue entre la fondation I-SITE ULNE et l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR ou et les ÉTABLISSEMENT PARTICIPANTS.

COORDINATEUR DE PROJET : Il assure la coordination scientifique du PROJET pour le compte de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR.

CO-PORTEUR DE PROJET : Il assure la réalisation de sa part du PROJET pour le compte de l'ÉTABLISSEMENT PARTICIPANT, en lien avec le COORDINATEUR DE PROJET et l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR.

ÉTABLISSEMENT PORTEUR : Personne morale responsable de la mise en œuvre du PROJET, de l'ACTION ou de l'opération et de la formalisation de la collaboration entre les partenaires des PROJETS, de la production des livrables des PROJETS, ACTIONS ou des opérations de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Il est gestionnaire en vertu de la convention de site, ou par défaut ou exception par accord entre les tutelles du chercheur. L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR est nécessairement un membre fondateur de l'I-SITE ULNE. Il signe la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE avec la fondation I-SITE ULNE et reçoit l'AIDE attribuée à chaque PROJET, ACTION ou opération concernée.

ÉTABLISSEMENT PARTICIPANT : Établissement d'enseignement supérieur, organisme de recherche, acteur du monde socio-économique qui est membre du groupement présentant le PROJET, et qui y contribue par ses apports. L'ÉTABLISSEMENT PARTICIPANT est nécessairement un membre fondateur de l'I-SITE ULNE. Il peut signer une CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE avec la fondation I-SITE ULNE et recevoir une part de l'Aide attribuée à chaque action ou opération concernée.

I-SITE ULNE : INITIATIVE SCIENCE – INNOVATION – TERRITOIRES ECONOMIE, UNIVERSITÉ LILLE NORD-EUROPE. La fondation I-SITE ULNE est créée pour mettre en place le projet I-SITE ULNE.

OPERATION : Ensemble des activités, acquisitions et autres dépenses d'un PROJET définies et financées par la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

PROJET : Ensemble des actions portées par un COORDINATEUR DE PROJET, et le cas échéant un CO-PORTEUR DE PROJET. Un projet peut impliquer plusieurs OPERATIONS faisant l'objet de différentes conventions attributives d'aide.

REGLEMENT FINANCIER DE L'ANR : Règlement relatif aux modalités d'attribution des AIDES au titre de l'appel à PROJETS Initiatives d'excellence du premier programme d'Investissements d'avenir et de l'appel à PROJETS IDEX/I-SITE du deuxième programme d'Investissements d'avenir du 1^{er} décembre 2017. Il s'applique à la présente convention, l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR et les ÉTABLISSEMENT PARTICIPANTS sont réputés en avoir pris connaissance et souscrire à toutes les obligations qui en découlent.

REGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE : Règlement relatif à l'attribution d'AIDE pour les actions financées dans le cadre du PROJET « I-SITE ULNE ». Il s'applique à la présente convention, et l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR et les ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS reconnaissent en avoir pris connaissance et souscrire à toutes les obligations qui en découlent.

Article 2) OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'appel à PROJETS Cotutelles de thèse avec l'Université de Gand 2021, mis en place par la fondation I-SITE ULNE, l'objet de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE est de définir les modalités d'attribution de financement et d'exécution du PROJET «Powers in transition and networks in action. Diplomatic agency and social-political networking of female rulers in Flanders, Hainaut and Brabant (late thirteenth to fourteenth centuries)».

Montant de la subvention accordée par l'I-SITE ULNE au bénéfice de l'OPERATION : 127 440 € (cent vingt-sept mille quatre cent quarante euros).

La CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE comprend les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Description du projet
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèles de compte-rendu
- Annexe 4 : Tableau des indicateurs de suivi d'opérations

Au sein de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR, le PROJET sera mis en œuvre par un COORDINATEUR DE PROJET.

Nom	Prénom	Employeur	Acronyme et n° de l'unité ou service	Nom et adresse de l'unité de recherche	Mail du COORDINATEUR
LECUPPRE-DESJARDIN	Elodie	Université de Lille	IRHIS – UMR 8529	Labo IRHIS Site du Pont de Bois IRHIS - Bât A –bureau A1.221 – niveau forum-1 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex	elodie.lecuppre@univ-lille.fr

Pour mettre en œuvre ce projet, une doctorante sera recrutée. Elle a été sélectionnée lors de l'appel à PROJETS. Il s'agit de Camille PACCOU, de nationalité française, née le 15/05/1996. A la signature de cette convention, son adresse mail est : paccou.camille@gmail.com

Article 3) MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUÉE

La Fondation I-SITE ULNE attribue à l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR un montant de 127 440 € (cent vingt-sept mille quatre cent quarante euros) pour la réalisation de l'OPERATION.

- L'AIDE comprend 8 % de frais de gestion appliqués au montant total des dépenses hors frais de gestion. Ces 8 % de frais de gestion représentent un montant de 9 440 € (neuf mille quatre cent quarante euros). Ces frais sont répartis entre la fondation I-SITE ULNE pour 3 points soit 3 540 € (trois mille cinq cent quarante euros) et l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR pour 5 points soit 5 900 € (cinq mille neuf cents euros). Le montant correspondant aux frais de gestion dévolus à la fondation I-SITE ULNE sera déduit du versement de l'AIDE.

L'AIDE effectivement versée par la fondation I-SITE ULNE à l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR s'élève donc à 123 900 € (cent vingt-trois mille neuf cents euros).

La Fondation I-SITE ULNE s'engage à respecter l'échéancier de versement sous réserve de respect de ses obligations par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR et notamment sous réserve de déclaration de ces dépenses dans le cadre du bilan annuel ANR.

Les fonds seront mis en paiement dès que l'I-SITE ULNE disposera de la disponibilité en trésorerie, à la suite des versements du financeur public.

Article 4) DURÉE DE L'OPERATION

La date de démarrage de l'OPERATION est le 01/09/2021.

La date de fin de l'OPERATION est le 31/12/2024.

La doctorante du PROJET, Camille PACCOU est recrutée pour une durée de 3 ans. Son recrutement doit intervenir dans les 6 mois suivants la signature de la présente CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

La CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE entre en vigueur à sa date de signature par les Parties. La caducité de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE intervient 3 ans après la date de fin de l'OPERATION.

La Fondation I-SITE ULNE doit être informée par courrier de tout achèvement anticipé ou de tout retard pris dans l'exécution de l'OPERATION financée par la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

En cas de circonstances particulières liées à la complexité de l'OPERATION ou ne résultant pas de son fait, le COORDINATEUR DE PROJET peut solliciter le report de la date de fin de l'OPERATION. Il devra le faire par écrit au moins 3 mois avant la date de fin de l'OPERATION. Ce report n'est pas acquis de droit et fera l'objet d'une réponse formelle de l'I-SITE ULNE.

Sur demande écrite et motivée auprès des services des affaires doctorales de l'établissement d'inscription de la doctorante, la fondation I-SITE ULNE peut autoriser par voie d'avenant qu'une période de césure soit accordée par l'employeur et l'établissement d'inscription de la doctorante.

Article 5) PERIODE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES

Conformément à l'article 6 du RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE, les dépenses sont éligibles à compter de la **date de démarrage de l'OPERATION** prévue par la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE, soit à compter du 01/09/2021.

L'engagement des dépenses (passation de commande, signature d'un contrat de travail, décision ou délibération d'une instance décisionnaire...) doit être réalisé avant la **date de fin de l'OPERATION** (soit le 31/12/2024).

Pour que les dépenses soient éligibles, leur acquittement doit être réalisé dans le respect d'un calendrier dépendant de leur nature :

- pour toutes dépenses **hors dépenses de personnel** : dans les trois mois suivant la date de fin de projet et dans tous les cas avant le 31 décembre 2021 ;
- pour les dépenses de personnel :
 - **Post-Doctorant(e)** : dans les deux ans qui suivent la date de fin de projet et dans tous les cas avant le 30 juin 2023 ;
 - **Doctorant(e)** : dans les trois ans qui suivent la date de fin de projet et dans tous les cas avant le 30 juin 2025 ;
 - **Autre personnel** : dans l'année qui suit la date de fin de projet et dans tous les cas avant le 31 décembre 2022.

Article 6) MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de l'AIDE sera effectué par la Fondation I-SITE ULNE sur le compte bancaire ouvert au nom de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	BIC	Domiciliation
10071590000000100399645				TRPUFRP1	TG du Nord

Les fonds seront mis en paiement dès que la FONDATION disposera de la disponibilité en trésorerie, suite à la suite des versements des financeurs publics.

L'AIDE sera attribuée selon la répartition suivante :

- 80 %, soit 99 120 € (quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt euros), à la signature de la présente convention par l'ensemble des parties,
- 20 % au plus, soit 24 780 € (vingt-quatre mille sept cent quatre-vingts euros), au terme l'OPERATION.

Le montant du solde est calculé par différence entre les versements déjà effectués par l'I-SITE ULNE et le montant total des dépenses justifiées.

Au terme de l'exécution du PROJET, les sommes perçues par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR relatives à des dépenses non justifiées au sens du RÉGLEMENT FINANCIER DE L'ANR ou considérées comme non éligibles par l'ANR seront reversées par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR à l'I-SITE ULNE. De plus, dans l'hypothèse où le montant total des dépenses acquittées éligibles serait inférieur aux sommes perçues par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR, celui s'engage à restituer la différence sous 3 mois à l'I-SITE ULNE.

Article 7) REVERSEMENT DE FONDS

Conformément au RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE, les reversements de l'AIDE sont interdits.

Article 8) OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR

Conformément au RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE qui s'applique à l'ensemble de cette CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE, l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR s'engage à affecter l'AIDE obtenue à la réalisation exclusive de l'OPERATION.

L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR s'engage à réaliser dans les délais définis à l'Article 4) de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE l'OPERATION dont la description constitue l'annexe 1.

L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR s'engage à réaliser des comptes rendus de la mise en œuvre de l'OPERATION et à répondre à toutes les démarches visant à l'évaluation de l'OPERATION.

Les modèles des comptes rendus sont annexés à cette CONVENTION ATTRIBUTIVE.

Lorsque l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR n'est pas un établissement d'inscription du (de la) doctorant(e), l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR donne mandat à l'établissement français d'inscription du (de la) doctorant(e), pour l'établissement et la signature de la convention de cotutelle de thèse et ses éventuels avenants avec l'établissement étranger d'inscription.

8.1) Obligations de suivi budgétaire de l'OPERATION

Conformément au RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE, les dépenses relatives à l'OPERATION devront figurer dans le relevé des dépenses annuelles de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR. Ce relevé consolide pour l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR la globalité des PROJETS gérés par celui-ci et doit être saisi par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR sur le site dédié de l'ANR.

Conformément à la décision prise en COMITÉ DE PILOTAGE I-SITE ULNE, par l'ensemble des membres fondateurs de la fondation I-SITE ULNE, il est attendu que l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR fasse figurer dans le relevé de ses dépenses 8 % des coûts éligibles au titre des frais généraux de gestion forfaitaires répartis comme suit : 3 % correspondants aux frais de gestion de la Fondation I-SITE ULNE et 5 % correspondants aux frais de gestion de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR.

8.2) Obligations de communication de données

L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR s'engage à remettre à la fondation I-SITE ULNE, une copie du contrat de travail de la doctorante, au plus tard 2 mois, après son recrutement.

L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR avec le concours du COORDINATEUR DE PROJET, et le cas échéant de l'ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE, s'engage à produire à mi-parcours du PROJET un compte-rendu selon le modèle annexé à la CONVENTION ATTRIBUTIVE.

L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR avec le concours du COORDINATEUR DE PROJET s'engage à produire pour le 28 février de chaque année le tableau des indicateurs de suivi de l'OPERATION annexée à la présente CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

8.3) Obligations de fin d'OPERATION

A la fin de l'OPERATION, l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR adresse à la fondation I-SITE ULNE, sous format électronique :

- ✍ le compte rendu de fin d'OPERATION ;
- ✍ un relevé final des dépenses acquittées par ÉTABLISSEMENT PORTEUR au cours de l'OPERATION.

Ces documents sont transmis au plus tard dans un délai de deux mois suivant la date d'achèvement de l'OPERATION.

8.4) Obligations de communication

Les obligations de communication sont contenues dans le RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE.

Le COORDINATEUR DE PROJET fera ses meilleurs efforts pour soumettre un ou des article(s) en lien avec le développement du PROJET au média associatif *The Conversation* dont l'I-SITE ULNE est adhérent pour l'ensemble de ses membres fondateurs.

Article 9) MODALITÉS ET CAUSES DE RÉSILIATION

Dans l'hypothèse où le déroulement de l'OPERATION est jugé insatisfaisant au moment d'attribuer la seconde échéance de versement, le COORDINATEUR DE PROJET sera invité à présenter un plan d'action correctif.

Si le COORDINATEUR DE PROJET ne produit pas ce plan sous deux mois après saisine par l'I-SITE ULNE, ou si ce plan est jugé insatisfaisant par le Directeur Général de l'I-SITE ULNE après avis du COMITÉ DE PILOTAGE, il pourra être mis un terme à la présente CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

Dans cette éventualité, les dépenses engagées à la date de notification de la décision du Directeur Général - sous réserve de la production de justificatifs - seront payées par la fondation I-SITE ULNE, ainsi que le cas échéant l'intégralité des frais de personnel prévus au budget de l'OPERATION et imputés à l'I-SITE ULNE.

Les causes possibles et non exhaustives d'interruption du financement sont :

- Incapacité du COORDINATEUR DE PROJET et / ou de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR à mener le l'OPERATION selon les modalités prévues initialement ;
- Communication d'informations trompeuses ou mensongères dans le cadre du suivi ;
- Manquement répété aux obligations prévues à l'Article 8) de la présente CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR ;
- Inexécution partielle ou totale de l'OPERATION, retard significatif par rapport au calendrier prévu et aux cibles définies dans l'annexe 1 ;
- Violation de l'encadrement communautaire relatif aux AIDES d'État à la recherche, au développement et à l'innovation ayant pour effet de donner lieu à des AIDES indirectes illégales ;
- Non recrutement de la doctorante Camille PACCOU dans les 6 mois suivant la signature de la convention ;
- Recrutement d'un(e) autre doctorant(e) à la place de Camille PACCOU ;
- Non inscription de Camille PACCOU à l'Université de Gand en tant que doctorante pour pouvoir obtenir la cotutelle en raison d'un manquement de sa part ou du fait du COORDINATEUR DE PROJET endéans la première année après le recrutement de la doctorante.

Article 10) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1) Droit de propriété et d'utilisation des résultats

Le régime de propriété intellectuelle du PROJET est régi par les termes de l'ACCORD DE CONSORTIUM de l'I-SITE ULNE référencé « 190144-I-SITE ULNE-Accord de consortium » et ses éventuels avenants.

Pour mémoire, la Fondation I-SITE ULNE ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle à l'issue des PROJETS aidés.

10.2) Droit européen, commande publique, réglementation sectorielle

L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR s'engage à respecter l'ensemble du droit de l'Union européenne applicable au PROJET.

Il s'interdit de porter atteinte au bon fonctionnement du marché intérieur au travers de la mise en œuvre de pratiques anticoncurrentielles.

Le cas échéant, il s'engage à appliquer la réglementation des AIDES d'État découlant de l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, et le droit de la commande publique.

Il s'engage également à promouvoir les valeurs de l'Union européenne, au rang desquelles notamment la politique de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et la non-

discrimination, le développement durable et la promotion des objectifs de préservation, de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement.

Il s'engage également à respecter la réglementation spécifique applicable à son ou à ses secteur(s) d'activité, et notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à la qualité des produits et services et à la sécurité du consommateur ou de l'utilisateur.

Il s'engage enfin au respect des obligations fiscales et sociales qui lui incombent.

Article 11) CONFIDENTIALITÉ

Les règles de confidentialité sont régies par les termes de l'ACCORD DE CONSORTIUM de l'I-SITE ULNE référencé « 190144-I-SITE ULNE-Accord de consortium » et ses éventuels avenants.

Article 12) REGLEMENTATION APA

- Il est prévu, pour la réalisation du PROJET, d'accéder à des ressources génétiques ou connaissances traditionnelles associées (réglementation "APA")
- Il n'est pas prévu, pour la réalisation du projet, d'accéder à des ressources génétiques ou connaissances traditionnelles associées (réglementation "APA")
- Indication ne pouvant être fournie à la signature de la présente convention.

Dans ce dernier cas, l'ETABLISSEMENT PORTEUR dispose d'un délai de 6 mois à compter de la date de signature de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE pour signaler à l'I-SITE ULNE s'il est prévu d'accéder ou non à des ressources génétiques ou connaissances traditionnelles associées (réglementation "APA").

A défaut de choix dans le délai imparti, l'ETABLISSEMENT PORTEUR sera considéré comme relevant du second cas (pas d'accès RG/CTA prévu), ce qui ne saurait signifier que l'ETABLISSEMENT PORTEUR respecte la réglementation en la matière, l'I-SITE ULNE se réservant le droit de procéder à toutes vérifications en la matière.

Si le PROJET relève de la "réglementation de l'accès et partage des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA)", l'ETABLISSEMENT PORTEUR devra justifier au plus tard à la date du dernier versement de l'AIDE du respect de ses obligations.

Article 13) ETHIQUE

Le COORDINATEUR DE PROJET s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

Il s'engage notamment à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE et d'en informer l'I-SITE ULNE.

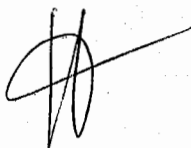
Article 14) LITIGES

En cas de difficulté sur l'interprétation, l'exécution ou la validité de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable et notamment avec le concours du COMITÉ DE PILOTAGE DE L'I-SITE ULNE.

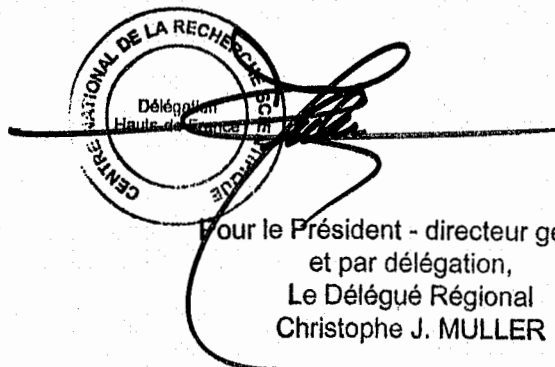
Dans l'hypothèse où les Parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend dans un délai de six (6) mois à compter de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception survenance, le litige sera porté par la Partie la plus diligente devant les tribunaux de Lille.

Fait à Lille, le _____, en deux (2) exemplaires originaux.

Pour l'I-SITE ULNE
Pour la représentante légale et par délégation
Régis Bordet
Directeur Général



Pour l'Établissement Porteur
Christophe J. MULLER
Délégué régional du CNRS Hauts-de-France
21/07/21



Centre National de la Recherche Scientifique
Délégation
Hauts-de-France

Pour le Président - directeur général
et par délégation,
Le Délégué Régional
Christophe J. MULLER

Annexe 1 : Description du projet



Co-Supervised Doctorates 2021 I-SITE ULNE – Ghent University

Name of the PhD candidate: Camille PACCOU

Thesis project proposal
to be completed in English

Deadline: April 16, 2021 (2:00 PM, Paris Time)

Please send your application by e-mail to the following address:
international@isite-ulne.fr

(Please copy the promoters and co-promotor(s) on the message.)

Checklist of mandatory documents

(no hard copies are required)

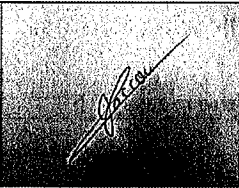
Please send your documents using the following name template:
"[First name]_[name]_[Document name]_PhDGhent_2021".

- 2-page CV for each promotor and co-promotor**
- Application form duly completed**

For the applicant:

- Curriculum Vitae**
- Cover letter**
- Copy of passport for students who are not French citizens**
- Grades obtained during your last 3 years of graduate studies and a description of the degree programme and courses taken for studies completed outside of France. (Official academic transcripts must be provided for each semester of each year.)**
- Copy of post-secondary diplomas (with translation for degrees that were not obtained from an English- or French-speaking country; at this stage these copies do not have to be legalized)**
- A letter of support from the potential I-SITE ULNE promotor**

1. PROJECT INFORMATION	
Project title (English)	Powers in transition and networks in action. Diplomatic agency and social-political networking of female rulers in Flanders, Hainaut and Brabant (late thirteenth to fourteenth centuries)
Project acronym	DIPLONET
Keywords (between 3 and 6)	Diplomacy, Comparative Gender Studies, Female Agency, Social-Political Networking, Southern Low Countries, Late Middle Ages.

1.1 Identification of the PhD candidate	
First name: Camille	Last name: PACCOU
Gender: Female	
Nationality: French	
Date of birth: 05/15/1996	
University of origin: Lille and Poitiers	
Master's degree obtained: Master Mondes Médiévaux, Université de Poitiers (2020)	
Postal address: 87 rue des Stations, 59800, Lille	
Personal telephone: 0689329070	
Work telephone:	
Email address:	paccou.camille@gmail.com
Signature ¹ :	

1.2 Identification of the I-SITE ULNE promotor	
First name: Elodie	
Last name: Lecuppre-Desjardin	
Institution ² : Université de Lille	
Faculty/Department: History	
Research unit: IRHiS (UMR 8529)	
Do you have an HDR?:	<input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/> Yes, since: 2013
Address: 62 rue du Vieux Moulin, 59000. Lille	
Tel: 0033 6 30 89 87 91	
Email address: Elodie.lecuppre@univ-lille.fr	

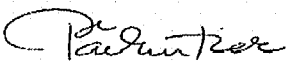
¹ Scanned signatures are acceptable

² Université de Lille, Centrale Lille Institut, ENSAIT, IMT Lille-Douai, Sciences Po Lille, ESJ, ENSAPL, ENSAM- Campus de Lille, CNRS, INSERM, INRIA, CHRII de Lille and Institut Pasteur de Lille

Signature¹:

1.3 Identification of the I-SITE ULNE co-promotor (if applicable)		
First name:	Last name:	
Institution ² :		
Faculty/Department:		
Research unit:		
Do you have an HDR?:	<input type="checkbox"/> No	<input type="checkbox"/> Yes, since:
Address:		
Tel:		
Email address:		
Signature ³ :		

1.4 Identification of the Ghent University promotor	
First name: Els	Last name: De Paermentier
ORCID-ID: https://orcid.org/0000-0002-0070-0897 ; https://research.flw.ugent.be/en/els.depaermentier	
Department: Department of History – Henri Pirenne Institute for Medieval Studies Department code: LW03	
Address: Sint-Pietersnieuwstraat 35, 9000 Ghent (Belgium)	
Tel: +32.497.03.02.21	
Email address: els.depaermentier@ugent.be	

Signature³: 

1.5 Identification of the Ghent University co-promotor (if applicable)	
First name:	Last name:
ORCID-ID:	
Department:	
Department code:	
Address:	
Tel;:	
Email address:	
Signature ³ :	

2. Abstract of the thesis project (250 words maximum)
<p>Notwithstanding that medieval gender history focusing on women's engagement with power has flourished as an academic field since the 1980s, it still shows important lacunas in the assessment of aristocratic women's diplomatic roles and actions from a geo-political point of view, especially in the late thirteenth and fourteenth centuries, a turbulent period in which territorial powers in Western Europe underwent a profound transformation towards a more coherent interregional political space that would fully develop under Burgundian rule in the course of the fifteenth century. To bridge the gap in historiography and to provide a more nuanced view on 'female diplomacy' and social-political networking used by about twelve 'genealogically interconnected' princesses of Flanders, Hainaut and Brabant, this project will — for the first time — develop a comparative integrated gender history that goes beyond the traditional roles of aristocratic women as individual actors and patrons of religious houses or literary production. Instead, it proposes an alternative assessment of their actions as political mediators within the wider interregional context of (1) the Hundred' Years war and the increasing diplomatic alliances this entailed, and (2) the twofold feudal allegiance to the French and Imperial sovereigns, who both aspired to increase their control over the Low Countries. In doing so, the project will re-evaluate the strategic position of the twelve countesses/duchesses as key figures in (inter)regional marriage strategies and diplomatic relationships in a world where 'diplomatic' history mingled with 'familial' history and (male) territorial power was constantly being disputed, negotiated and reinforced.</p>

3. PRESENTATION OF THE PROJECT (max. 3 pages excluding the bibliography)
<p>Although women like Angela Merkel, Jacinda Ardern and Kamala Harris, among others, today hold powerful positions in the state politics of their homelands, which were entrusted to them by the voice of the people, it must be acknowledged that even in the twenty-first century their power and agency are still affected by gender-based biases. Despite the fact that social and cultural expectations about female power have changed and more attention is paid to gender equality, today's situation still reflects the realities of yesterday, namely those of a patriarchal society where power was essentially, and preferably, masculine</p>

³¹ Scanned signatures are acceptable

² Université de Lille, Centrale Lille Institut, ENSAIT, IMT Lille-Douai, Sciences Po Lille, ESJ, ENSAPL, ENSAM- Campus de Lille, CNRS, INSERM, INRIA, CHRU de Lille and Institut Pasteur de Lille

(Bennett 2006). And yet in medieval times, the period which this project focuses on, many princesses did rule in the shadow of their husbands, either in their capacity of princess-consort, or in their own right as the legal heiress of a principality. For the period of the High Middle Ages (eleventh to thirteenth centuries), many studies have since the 1990s confirmed that in the absence of men it was socially accepted that women could wield public power throughout Western Europe. By emphasizing the fact that women's access to power was more the rule than the exception across Europe (Tanner 2019), these studies have thus profoundly nuanced the monolithic and anti-feminist model of G. Duby, who in the 1980s postulated that, as a consequence of new family structures around the year 1000 which produced a strong preference for patrilineal (agnatic) and primogenital succession, women became basically marginal political actors with minor responsibilities (Duby 1977, 1981, 1988). Moreover, this new generation of gender studies has also shown that the way in which female power was exercised was flexible and variable, depending on the time and place, or on how many roles the female sovereign was able to combine at once or in sequence (Tanner 2003, Earenfight 2007, 2015, 2017, Livingstone 2015). However, for the late thirteenth and fourteenth centuries, historiography still shows important lacunas on this matter, especially for the region of the southern Low Countries including the princely territories of Flanders, Hainaut and Brabant, which constitute the geographic focus of this project. Such lacunas can partly be explained by the fact that existing historiography is predominantly based on narrative sources such as chronicles written *a posteriori* by and for men, who were reluctant to give female rulers the more prominent place they nevertheless deserved (Stuard 1988). As a result, historiography strongly focused on the politics, institutional developments and military campaigns during the reign of (hereditary) male rulers, thus ignoring the actual roles and actions performed by the women at their courts (Vandermaesen 1999, Rogghé 1964, Collet 2000, Guyot-Bachy 2017, Uyttebrouck 1975). A second reason why female rulers in these territories have hitherto been largely neglected in historiography is that the archival records (accounts, charters, letters, seals) in which they appear in their different capacities remain mostly unedited today. Although some pioneering work has been done for Brabant (Santamaria 2016, 2017, see below) and the neighbouring counties of Artois and Cassel-Bar (Balouzat-Loubet 2014, Bubenicek 2002, among others), these studies still focus on individual female members of princely houses, resulting in valuable yet mostly biographic surveys of their territorial government or patronage towards religious institutions. As for the (other) countesses and duchesses of Flanders, Hainaut and Brabant during the fourteenth century, an exploratory study of a series of unedited sources (charters, ordonnances, accounts) preserved in the 'Série B' of the Archives Départementales du Nord (ADN) in Lille and other archives has revealed that, even within a region that was already confronted with the first signs of the Hundred Years' War and the torments of the Black Death (1348), these princely women had their own cross-border social-diplomatic networks within which they bargained their social position and exercised influence on people or decisions (Kandiyoti 1988, Vanslebrouck 2001). Moreover, because of the itinerant character of court life, they traveled around just as much as their fathers, husbands and sons, be it either delegated by the men who surrounded them, or pursuing their own agendas. However, much comparative work remains to be done to interpret the roles and actions performed by these women within a broader societal context of (1) matrimonial alliances and, as a result, the different territories in which they operated as hereditary daughters, mothers, wives and dowagers; (2) the feudal strategies applied to legitimize and consolidate the power of the dynastic (royal) lineages they stemmed from; and (3) the personal affinities they maintained with their peers and relatives of other principalities.

To bridge the gap in historiography and to provide a more nuanced view on the 'female diplomacy' used by the 'genealogically interconnected' princesses of Flanders, Hainaut and Brabant during a period in which powers and cultures underwent a profound transformation (influenced by processes of state formation and more centralizing institutional forms of government; administrative processes towards more personalized forms of bureaucracy (Cochrane 2018, Lecuppre-Desjardin 2011); as well as the increasing importance of diplomacy in the context of the Hundred Years' War), this project will, for the first time, develop a comparative and integrated gender history that goes beyond the traditional roles of aristocratic women as individual actors and patrons of religious houses and literary production. Instead, it proposes an alternative assessment of their actions as political mediators within the wider interregional context of (1) the Anglo-French conflict and the increasing diplomatic alliances this entailed, and (2) the twofold feudal allegiance to the French and Imperial sovereigns, who both aspired to increase their control over this strategic buffer zone.

As such, the project will re-evaluate the strategic position of the countesses/duchesses as key figures in (inter)regional marriage strategies and diplomatic relations in a world where 'diplomatic' history mingled with 'familial' history and (male) territorial power was constantly being disputed, negotiated and reinforced. Moreover, by analyzing the political, cultural and legislative activities in which these princesses were engaged according to their status as wife, mother, widow or dowager, it will also become possible to decode the origins of some 'black legends' about female rulers, which historiography still tends to rely on. Finally, such an integrated approach will also contribute to a better understanding of how women, through their actions and mediations, have contributed to the legitimacy of (male) aristocratic power based on the ideology of a 'natural prince' or 'rightful heir', a status that could not be guaranteed on a sole legal basis (Krynen 1982, Lecuppre-Desjardin 2021).

To achieve the objectives mentioned above, the methodology will rely on a comparative study of twelve princesses who wielded power in the late thirteenth and fourteenth centuries before their domains became incorporated into the Burgundian realm (1384-1482). They are gathered below in three groups according to the main territory of power they were associated with. However, it is important to underline that all of the dynasties involved (Houses of Flanders, Artois, Béthune, Hainaut, Brabant, Namur, Bar, Luxemburg and Burgundy as well as the French royal dynasty) were one way or another interconnected through marriage and succession, thus shaping the interregional background against which the diplomatic agency and actions of the women involved will be studied. 'Agency' is here to be understood as the ability for women to act effectively and to achieve goals within the social bargains of the patriarchal system they lived in (Kelleher 2015, Howell 2019, Huneycutt 2013).

- For the countesses of Flanders: *Mahaut of Béthune* (1220-1264) and *Isabela of Luxembourg* (1247-1298), wives of Guy of Dampierre (1226-1305); *Margaret of France* (1309-1382), wife of Louis of Nevers (1304-1346); and *Margaret of Brabant* (1323-1380), wife of Louis of Male (1330-1384).

- For the countesses of Hainaut: *Philippa of Luxembourg* (1252-1311), wife of John I of Avesnes (1248-1304); *Joan of Valois* (1294-1352), wife of William I (1286-1337); *Margaret of Hainaut*, countess *suo jure* (in her own right as legal heiress) (1311-1356).

- For the duchesses of Brabant: *Margaret of France* (1254-1272) and *Margaret of Dampierre* (1251-1285), wives of John I of Brabant (1253-1294); *Margaret of England* (1275-1333), wife of John II (1275-1312); *Mary of Evreux* (1303-1335), wife of John III, (1300-1355) and finally *Joan of Brabant* (1322-1406), wife of William II/IV, Count of Hainaut, Holland and Zeeland (1307-1345) and rightful duchess *suo jure* (1355-1406).

Unlike their twelfth- and thirteenth-century female predecessors, for which abundant literature and edited sources are available (e.g. for Joan and Margaret of Constantinople, see Luykx 1946; Nicholas 1999; Jordan 2006 and 2010; De Paermentier 2009 and 2011; Canadé Sautman 2011; Jane Burns 2014), the late thirteenth-century and fourteenth-century princesses have received only limited attention in the form of short biographic notes collected in the context of projects such as the '*Biographie nationale de Belgique*' (1865-) or the '*Digitale Vrouwenlexicon*'. Likewise, recent studies on late medieval diplomacy and international political relations between sovereigns and territorial rulers have approached this research field from a predominantly male perspective (Moeglin and Péquignot, 2017). However, during the past decades scholars have developed a renewed interest for female rulers during this period, as is well illustrated by the recent work of J.-B. Santamaria on Margaret of France (2013, 2021), M. Maillard-Luybaert on Margaret of Hainaut (2012) and L. Jardot on the sealing practices of the countesses of Flanders (13th-15th centuries) (2020), among others (in general, see also e.g. Dufournet, 1992). Similarly, a PhD on Joan of Brabant (1322-1406) is currently being carried out at the UCLouvain (supervisors: E. Bousmar (Université Saint-Louis) and G. Lecuppre (UCLouvain)). One of the supervisor of this project (E. De Paermentier) is members of its doctoral guidance committee. As the separate studies mentioned above already provide a solid methodological basis for comparison, they will certainly add to the feasibility of this project, as well as to a more dynamic synergy between the Belgian (UGent, UCLouvain) and French (Lille) research groups involved (see Section 4).

The choice to compare a group of twelve princesses is justified for three reasons: (1) As mentioned above, for several well-documented princesses the PhD candidate can already rely on existing studies of which the conclusions lend themselves easily for comparison with other female rulers but on a more interregional level, thereby starting from specific research criteria (see below); (2) Since the source material is rather scarce for some princesses (e.g. Mary of Evreux, Mahaut of Béthune), the basis for comparison has to include sufficient personages to work with; (3) Finally, the geographical area under scrutiny

(Flanders-Hainaut-Brabant) provides a relevant comparative basis for interpreting the results in a broader geo-political context. Moreover, it will allow for a more fine-grained evaluation which takes into account different societal structures, internal governmental and familiar affairs, and political circumstances.

The composition of the source corpus will be facilitated by the availability of several decent heuristic instruments. For the archival research, the records will be gathered from the *Archives Départementales du Nord* in Lille and the *Archives Départementales de Pas-de-Calais*, the *State Archives* in Belgium (Ghent, Bruges, Brussels, Courtrai) as well as the *Archives Nationales* in Paris (*Trésor des chartes*). Due to the COVID pandemic and the closing of the archives in Belgium and France, I was not able yet to consult all charters, ordinances, accounts, letters and seals beforehand. Nevertheless, I did compose a preliminary list of archival records on the basis of the most relevant repertoires listed in the bibliography. For the corpus of narrative sources, many metadata are stored in the database *Narrative Sources from the Medieval Low Countries*, covering the period up to the sixteenth century. In addition, some series of chronicles are available in (digital) edition (e.g. the *Corpus Chronicorum Flandriae*, the poems of John of Condé, *La chronique en vers* of John van Heelu, the *Chroniques* of Jean Froissart, the *l'Histoire de la Province de Hainaut* by Vinchant, the *Chronicon Ducum Brabantiae* etc.), which produces a considerable gain of time.

As for the source analysis, the gathered information will be analyzed and compared according to the following research criteria: the geographical origins of the princesses involved; the legal basis of their power as princess-consort or princess *suo jure*; the negotiations preceding their (successive) marriages; the members of their respective courts; the different roles and capacities (as (co)rulers, regents, disposers, benefactors, negotiators, witnesses) in which they are represented in both the narrative and documentary sources (including seals) during the successive (marital) stages of their life (minority, wife, mother, widow/dowager); a typology of the charters that were promulgated and sealed in their own name and/or jointly with their (successive) husband(s) (e.g. acts of patronage, juridical actions *motu proprio*, confirmations, mandates); their itinerary and (resulting) court expenses. In doing so, it will not only become possible to map the dynamics of the 'diplomatic trajectory' they have traveled — which has hitherto never been done before — but also to discern different patterns of female agency which influenced the politics of their husbands.

WORK PLAN AND DISSEMINATION OF THE RESULTS

- Year 1 (heuristic + analysis): becoming familiar with the secondary literature; composition of the source corpus (documentary and narrative sources available in edition); creating prosopographical files for each princess involved; visit to archives in Belgium and France (unedited sources);
 - Year 2 and 3 (analysis + dissemination of the results): archival research (continuation) and comparative analysis of the primary sources according to the criteria mentioned above; elaboration of thematic case studies; organization of a workshop in Lille or Ghent in collaboration with the supervisor and co-supervisor; active participation in conferences and seminars home and abroad (papers, lectures);
 - Year 3: comparative analysis of the primary sources (finalization); preparation of an article to be published in a peer-reviewed journal.
- The writing process of the dissertation will start in the second half of Year 2, however it is not reasonable to envisage a defense at the end of Year 3. A fourth year will be necessary.

ADDED VALUE OF THE PARTICIPATION OF THE (CO-)PROMOTORS IN THE PROJECT (LILLE-GHENT)

This project perfectly aligns with the research domains of the supervisor (E. Lecuppre-Desjardin) and co-supervisor (E. De Paermentier) and brings together their complementary expertise both in the core questions and in the multi-layered methodological approach to the sources: political history of the late Middle Ages and discourse analysis (E. Lecuppre-Desjardin), gender history and auxiliary sciences including diplomatics and palaeography (De Paermentier). Being active members of respectively the *Laboratoire IRHIS* in Lille and the *Henri Pirenne Institute for Medieval Studies* in Ghent, both promoters are well-placed to jointly supervise fundamental PhD research on the multifaceted roles of medieval female rulers (countesses, duchesses). (See also the next Section 4)

SELECTIVE BIBLIOGRAPHY

Heuristic instruments:

BORMANS (S.), HALKIN (J.), WAUTERS (A.) et al., *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, Bruxelles, Hayez, 6 volumes, 4 volumes Suppl., 1866.

- BUNTINX (J.), *De XIVe-eeuwse kanselarijregisters van het graafschap Vlaanderen*, Bruxelles, Palais des Académies, 1948.
- CHALON (R.), *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, Devroye (imp), 1848.
- CHALON (R.), *Observation sur quelques Chartes et anciens documents relatifs à l'histoire des monnaies des comtes de Hainaut et de Flandre*, Gand, Hebbelynck, 1837.
- DEHAISNES (C.A.) and FINOT (J.), *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Série B: Archives civiles: Chambre des Comptes de Lille, nos. 1-3665*, Lille, Danel, 1877-1908.
- DEVILLERS (L.), *Cartulaire des comtes de Hainaut*, Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 6 volumes, 1881-1896.
- DEVILLERS (L.), *Cartulaire des Rentes et Cens dus au Comte de Hainaut (1265-86)*, Dequesne-Masquillier, Mons, 1873-5.
- DE SAINT-GENOIS (J.), *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre, avant l'avènement des princes de Bourgogne*, Gand, 1843-1846.
- DEN DUYS (F.) *Notice sur les anciennes monnaies des comtes de Flandre, ducs de Brabant, comtes de Hainaut, comtes de Namur et ducs de Luxembourg, faisant partie de la collection des médailles de l'Université de Gand*, Gand, 1847.
- DUCKER (D.), *Le Duché de Brabant en cartes et gravures anciennes*, Gembloux, Duculot, 1983.
- FINOT (J.), *L'Hôtel des comtes et des comtesses de Hainaut*, Paris, Ernest Leroux, 1891.
- FINOT (J.), *Les Comptes et pièces comptables concernant l'administration de l'hôtel des comtes de Flandre, des sires et dames de Cassel et de Bar, des comtes et comtesses de Hainaut, des ducs et duchesses de Bourgogne, conservés aux Archives du Nord*, Lille, Danel (imp), 1892.
- GAILLARD (V.), *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, Gand, 1857.
- GODEFROY (D.-J.), *Inventaire analytique et chronologique de toutes les chartes qui se trouvent dans les archives des comtes de Flandre déposées dans l'ancienne chambre des comptes du Roi à Lille (1781-1791)*, 11 vols.
- GRAFFART (A.), *Quelques documents inédits concernant l'accession de la Maison de Bourgogne au Duché de Brabant, 1395-1404*, Palais des Académies, Bruxelles, 1971.
- TEULET (J.-B. A.), *Layettes du trésor des chartes*, Paris: Plon, 1863, 5 vols.
- VINCHANT (F.), *Annales de la province et comté du Hainaut, contenant les choses les plus remarquables advenues dans ceste province, depuis l'entrée de Jules César jusqu'à la mort de l'infante Isabelle*, Bruxelles, Vandale, 1848-52.
- VANDERMAESEN (M.) *De besluitvorming in het graafschap Vlaanderen tijdens de veertiende eeuw : bijdrage tot een politieke sociologie van de Raad en van de raadsheren achter de figuur van Lodewijk II Van Nevers (1322-1346)*, Bruges [Genootschap voor geschiedenis], 1999, 3 vols.
- VERKOOREN (A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg*, Bruxelles, 8 volumes, 1910-1922.
- WYFFELS (C.), *Inventaris van de oorkonden der graven van Vlaanderen*, Gand, 1958.
- WYMANS (G.), *Inventaire analytique de chartrier de la Trésorerie des comtes de Hainaut* (Bruxelles: Archives générales du Royaume, 1985).

Secondary Literature :

- BALOUZAT-LOUBET (Ch.), *Le gouvernement de la comtesse Mahaut en Artois (1302-1329)*, Turnhout, Brepols, 2014.
- BENNETT (J.), *History Matters: Patriarchy and the Challenge of Feminism*, Manchester: University press (2006).
- BOFFA (S.), 'The Duchy of Brabant caught between France and England: Geopolitics and Diplomacy during the First Half of the Hundred Years War', in *The Hundred Years War: a Wider Focus*, (L.J. Andrew) VILLALON and (D. J.) KAGAY (eds.), Leiden, Brill, 2005, p. 211-240.
- BOONE (M.), *À la recherche d'une modernité civique: la société urbaine des anciens Pays-Bas au bas Moyen Âge*, Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010.

- BOUSMAR (E.), MARCHANDISSE (A.), SCHNERB (B.) and DUMONT (J.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, De Boeck, 2012.
- BUBENICEK (M.), 'De l'image des femmes de pouvoir chez quelques chroniqueurs de France du Nord au XIV^e siècle', in *Le Nord de la France entre épopées et chroniques*, POULAIN-GAUTRET (E.), MARTIN (J.-P.) e.a. (eds.), Arras, 2005, p. 209-224.
- AND PARISSÉ (M.), *Quand les femmes gouvernent. Droit et politique au XIV^e siècle: Yolande de Flandre*, Paris: Ecole des chartes, 2002.
- CANADÉ SAUTMAN (F.), 'Constructing Political Rule, Transforming Gender Scripts: Revisiting the 13th c. Rule of Joan and Margaret, Countesses of Flanders', in *Representing Medieval Genders and Sexualities in Europe: Construction, Transformation, and Subversion (600-1530)*, (E.) L'ESTANGE and (A.) MORE (eds.), Burlington (VT), Ashgate, 2011, p. 49-65.
- COCHRANE (G.), *Max Weber's Vision for Bureaucracy. A Casualty of World War I*, Cham: Palgrave Mc Millan, 2018.
- COLLET (O.), 'Littérature, histoire, pouvoir et mécénat: la cour de Flandre au XIII^e siècle', *Médiévales*, 38 ('L'invention de l'histoire'), 2000, p. 87-100.
- DE HEMPTINNE (Th.), 'La cour de Malines au bas moyen âge (1477-1530): un laboratoire de recherche sur le 'gender'?', in *Women at the Burgundian Court: Presence and Influence/Femmes à la cour de Bourgogne : présence et influence*, (D.) EICHBERGER (ed.), Turnhout, Brepols, 2010, p. 11-24.
- 'Marguerite de Male et les villes de Flandre: une princesse naturelle aux prises avec le pouvoir des autres (1384-1405)', in *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, (E.) BOUSMAR, (J.) DUMONT, (A.) MARCHANDISSE and (B.) SCHNERB (eds.), Bruxelles, De Boeck, 2012, p. 477-492.
- DE PAERMENTIER (E.), 'La politique de Jeanne de Constantinople à l'égard des villes (1212-1244). Une situation gagnant-gagnant?', in *Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, (N.) Dessaux (ed.), Paris/Lille, Somogy Editions d'Art, 2009, p. 54-64.
- 'Tanquam domina superior: Gendering the Charters of Joan of Constantinople, Countess of Flanders and Hainaut (1212-1244)', *Jaarboek voor Middeleeuwse Geschiedenis*, 14, 2011, p. 91-112.
- DUBY (G.), *The chivalrous society*, transl. by (C.) Postan, London, 1977.
- *Le chevalier, la femme et le prêtre: le mariage dans la France féodale*, Paris, 1981.
- *Mâle Moyen Âge*, Paris, 1988.
- DUFOURNET (J.), *Femmes, mariages-lignages: XIII-XIV^e siècles: mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, [Paris], De Boeck Université, 1992.
- EARENIGHT (Th.), 'Some Thoughts on Power and Gender in the Middle Ages', *Medieval Feminist Forum*, 51, 2, 2015, p. 116-131.
- 'Medieval queenship', *History Compass*, 15:e12372, 2017, <https://doi.org/10.1111/hic3.12372>.
- 'Without the Persona of the Prince: Kings, Queens and the Idea of Monarchy in Late Medieval Europe', *Gender & History*, 19:1 (2007), p. 1-21.
- GUYOT-BACHY (I.), *La Flandre et les Flamands au miroir des historiens du royaume*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017.
- HOWELL (M.), 'The problem of Women's Agency in Late Medieval and Early Modern Europe', in *Women and Gender in the Early Modern Low Countries (1500-1750)*, (S.J.) Moran et (A.) Pipkin (eds.), Leiden, Brill, 2019 (Studies in Medieval and Reformation Traditions, 217), p. 21-31.
- HONEYCUTT (L.), 'Power: Medieval Women's Power through Authority, Autonomy, and Influence', in *A Cultural History of Women in the Middle Ages*, (K.M.) Phillips (ed.), Camden, Bloomsbury, 2013, p. 153-178.
- JANE BURNS (E.), 'Feminism and Medieval Studies: Moving Forward', *Exemplaria*, 26-2/3, 2014, p. 191-198.
- JARDOT (L.), *Sceller et gouverner: pratiques et représentations du pouvoir des comtesses de Flandre et de Hainaut (XIII^e-XV^e siècle)*, Rennes, PUR, 2020.
- JORDAN (E.L.), *Women, Power, and Religious Patronage in the Middle Ages*, New York, Palgrave, 2006.

- JORDAN (E.L.), 'Exploring the Limits of Female Largesse: the Power of Female Patrons in the Thirteenth-Century Flanders and Hainaut', in *Women and Wealth in Late Medieval Europe*, (T.) Earenfight (ed.), New York, Palgrave, 2010, p. 149-169.
- KANDIYOTI (D.), 'Bargaining with patriarchy', *Gender & Society*, 2:3, 1988, p. 274-290.
- KELLEHER (M.A.), 'What do we Mean by 'Women and Power'?', *Medieval Feminist Forum*, 51,2, 2015, p. 104-115.
- KRYNEN (J.), 'Naturel, essai sur l'argument de la Nature dans la pensée politique à la fin du Moyen Âge', *Journal des savants*, 2, 1982, p. 169-190.
- LECUPPRE-DESJARDIN (E.), « La rumeur : un instrument de la compétition politique au service des princes de la fin du Moyen Âge », en collaboration avec Gilles Lecuppre, in M. Billoré & M. Soria, *La rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (Ve-XVe siècle)*, Rennes, 2011, p. 149-176.
- LECUPPRE-DESJARDIN (E.), « Construire la légitimité d'un pouvoir féminin. Marie de Bourgogne dans le Mémoire de Jean d'Auffay » (avec J. Dumont), dans *Marie de Bourgogne. Le règne, la figure et la postérité d'une princesse*, J. Dumont & S. Mareel (ed.), Burgundica, Brepols, 2021, p. 41-60.
- LIVINGSTONE (A.), 'Recalculating the Equation: Powerful woman = Extraordinary', *Medieval Feminist Forum*, 51:2 (2015), p. 17-29.
- LUYKX (Th.), *Johanna van Constantinopel, gravin van Vlaanderen en Henegouwen: haar leven (1199/1200-1244), haar regeering (1205-1244), vooral in Vlaanderen*, Bruxelles, Standaard-Boekhandel, 1946.
- MAILLARD-LUYPAERT (M.), 'Marguerite d'Avesnes, "Madame de Hainaut" (1346-1356): "faible femme" ou femme affaiblie?', in *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, BOUSMAR (E.), DUMONT (J.), MARCHANDISSE (A.) e.a. (eds.), Bruxelles, De Boeck, 2012, p. 325-347.
- MOEGLIN (J.-M.) and PÉQUIGNOT (S.), *Diplomatie et 'relations internationales' au Moyen-Âge (IX-XVe siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.
- NICHOLAS (K.S.), 'Countesses as Rulers in Flanders', in *Aristocratic Women in Medieval France*, (T.) EVERGATES (ed.), Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1999, p. 111-137.
- ROGGHÉ, P., *De politiek van Graaf Lodewijk van Male: het Gents verzet en de Brugse Zuidlele*, Maldegem, Standaard-Van Steene, 1964.
- SANTAMARIA (J.-B.), 'Chantage maternel, patriotisme capétien ou réalisme diplomatique? Le rôle de la comtesse d'Artois et de Bourgogne Marguerite de France et de ses conseillers dans le mariage de Marguerite de Male et de Philippe le Hardi', *PCEEB*, 53, 2013, p. 29-49.
- 'Gouverner par la table: société politique, dépenses de bouche et pratiques du pouvoir en Artois à l'avènement de Marguerite de France (1361-1362)', in *Gouverner les hommes, gouverner les âmes*, Paris, 2016, p. 187-198.
- *Marguerite de France, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne (1312-1382). Une vie de princesse capétienne au temps des Valois*, Turnhout, Brepols (Burgundica) (forthcoming).
- TANNER (H.) (ed.), *Medieval Elite Women and the Exercise of Power (1100-1400). Moving beyond the Exceptionalist Debate*, Cham, Palgrave, 2019.
- 'Queenship: Office, custom, or ad hoc? The case of Queen Matilda III', in Wheeler (B.) and Parsons (J.C.) (eds.), *Eleanor of Aquitaine, lord and lady*, Basingstoke, 2003, p. 133-158.
- STUARD (S.M.), *Women in medieval history and historiography*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2008.
- UYTEBROUCK (A.), 'Quelques aspects de la vie quotidienne à la cour de Brabant fin XIVe-début XVe siècle', *Symposium der Residenzen-Kommission*, 5, 1995, p. 149-170.
- *Le Gouvernement du Duché de Brabant au Bas Moyen Âge, 1355-1430*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1975.
- VANSLEMBROUCK (N.), *Adellijke vrouwen en hun ruimte in de veertiende-eeuwse zuidelijke Nederlanden: Johanna van Valois, Margaretha van Frankrijk en Yolande van Bar* (Ghent University: unedited Master's Thesis, 2001).

<p>4. Specific Questions</p>
<p>Expected duration of your stay at Ghent University (Min. 6 months): six months</p>
<p>Explain briefly what scientific activities you plan to carry out during your stay at Ghent University (max. 300 words)</p> <p>Should the PhD fellowship be awarded, the PhD candidate (C. Paccou) will plan a research stay of six months at Ghent University in the course of Year 2. During this stay the candidate will largely benefit from the lectures, seminars and autumn schools which are organized by the Pirenne Institute on a regular basis. Additionally she will be invited by the co-supervisor (E. De Paermentier) to give a guest lecture in one of her main courses on medieval Historical Practice, Diplomatics or Gender History. During her archival research in the Belgian State Archives the PhD candidate will be fully supported by the co-supervisor. They will schedule follow-up meetings to discuss the intermediary results of the source analysis on a regular basis. If time permits, these meetings can also serve to elaborate a case study on a particular subtheme, which can possibly result in a joint article. Furthermore, the Ghent Pirenne Consortium for Medieval Studies has recently redefined its strategic goals in terms of 'impact and engagement with society', including the professional production of blogs, video's, podcasts (e.g. 'Geheugenissen'), Google Arts & Culture digi-expo's and portals for public engagement (see www.medievalmodern.ugent.be) to communicate the research results to a wider audience of non-experts. In this context the PhD candidate will be offered the opportunity to record a short video clip or podcast session (in French or English) to present her research. As the Ghent faculty of Arts and Humanities has a strong focus on Research Data Management, the PhD candidate will finally also benefit from the training and coach sessions offered by the faculty 'data stewards' to optimize the processing of her source data and the development of her research database.</p>
<p>Explain how the involvement of (co-)promotors from Ghent University in the framework of a co-supervised PhD is an added value to the PhD research. (max. 300 words)</p> <p>In Lille, especially the research group 2 of the <i>IRHIS</i> (Pouvoir, normes et conflits) is internationally renowned as a knowledge centre for late medieval political cultures in the (pre-)Burgundian Low Countries, with a particular focus on the relationship between city and court, cultural innovation and the ideology of the State. In Ghent, research is rooted in the strong tradition of the 'Ghent School' of medieval history and auxiliary sciences founded by Henri Pirenne and further developed by renowned scholars such as F.-L. Ganshof, W. Prevenier, M. Boone and Th. de Hemptinne, among many others. As both universities already maintain a long tradition of scientific collaboration in medieval urban and legal history (E. Lecuppre-Desjardin, S. Dauchy, M. Boone, A.-L. Van Bruaene, J. Dumolyn, D. Heirbaut), this co-tutelle will certainly enhance the dynamic synergy between both research groups. Moreover, as this project focuses on political transformation and cultural mutations in times of crisis, the results will greatly contribute to a larger ERC Synergy project on the cultural history of (the perception of) time (to be submitted in November 2021), which is currently being prepared and involves scholars from the universities of Lille (E. Lecuppre-Desjardin) and Geneva (Thalia Brero, Jan Blanc, Marije Osnabrugge). Moreover this Phd could also be sustained by the works of another international project developed by Elodie Lecuppre with Universities of Leuven and Louvain-la-Neuve [EOS project: Weakened authority vs. democratic innovation? Political crises and contentious thought in the Late medieval Low Countries. Expected as from January 2022]. Finally, by becoming a member of both research groups in Lille and Ghent, the PhD student will have every opportunity to integrate into a broader international research community and to discuss their conclusions with peers.</p>
<p>5. CVs of all promotors and co-promotors (Send each CV as a separate PDF file)</p> <p>Please send the CV (maximum 2 pages each) of each promotor and co-promotor listed under point 2. The CV should include the 10 most important projects and/or publications of the past 5 years.</p>

6. Mandatory documents for the applicant *(Send each as a separate PDF file)*

- Curriculum Vitae (CV)
- Cover letter (one-page minimum)
- Copy of passport for students who are not French citizens
- Grades obtained during your last 3 years of graduate studies and a description of the degree programme and courses taken for studies completed outside of France. (Official academic transcripts must be provided for each semester of each year.)
- Copy of post-secondary diplomas (with translation for degrees that were not obtained from an English- or French-speaking country; at this stage these copies do not have to be legalized)
- A letter of support from the potential I-SITE ULNE promotor

Annexe 2 : Budget prévisionnel

	Coût total	I-SITE ULNE	Autres
CONSOMMABLES – FONCTIONNEMENT	-	-	
INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT	-	-	
DÉPENSES DE PERSONNELS	118 000 €	118 000 €	
Salaires de la doctorante Camille PACCOU	118 000 €	118 000 €	
TOTAL DES COUTS DIRECTS	118 000 €	118 000 €	
COUTS INDIRECTS - FRAIS DE GESTION (8%)	9 440 €	9 440 €	
TOTAL DES COUTS DIRECTS ET INDIRECTS	127 440 €	127 440 €	

Annexe 3 : Modèles de comptes rendus

Suivi des dépenses

Nature et intitulé des postes de dépenses	Budget Prévisionnel (Annexe 1)	Dépenses acquittées et justifiées	Taux de consommation
Investissement (Equipement)			0,0%
			0,0%
			0,0%
			0,0%
Fonctionnement			0,0%
<i>Consommables</i>			0,0%
			0,0%
			0,0%
			0,0%
<i>Frais de mission</i>			0,0%
			0,0%
			0,0%
			0,0%
<i>Services et expertise externe</i>	- €	- €	0,0%
			0,0%
			0,0%
			0,0%
Dépenses de personnels			0,0%
			0,0%
			0,0%
			0,0%
TOTAL	- €	- €	0,0%



Annexe 2 : Budget prévisionnel

	Coût total	I-SITE ULNE	Autres
CONSOMMABLES – FONCTIONNEMENT	-	-	
INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT	-	-	
DÉPENSES DE PERSONNELS	118 000 €	118 000 €	
Salaires de la doctorante Camille PACCOU	118 000 €	118 000 €	
TOTAL DES COUTS DIRECTS	118 000 €	118 000 €	
COUTS INDIRECTS - FRAIS DE GESTION (8%)	9 440 €	9 440 €	
TOTAL DES COUTS DIRECTS ET INDIRECTS	127 440 €	127 440 €	

Annexe 3 : Modèles de comptes rendus

Suivi des dépenses

Nature et intitulé des postes de dépenses	Budget Prévisionnel (Annexe 1)	Dépenses acquittées et justifiées	Taux de consommation
Investissement (Equipement)			0,0%
			0,0%
			0,0%
Fonctionnement			0,0%
<i>Consommables</i>			0,0%
			0,0%
			0,0%
			0,0%
<i>Frais de mission</i>			0,0%
			0,0%
			0,0%
			0,0%
<i>Services et expertise externe</i>	- €	- €	0,0%
			0,0%
			0,0%
			0,0%
Dépenses de personnels			0,0%
			0,0%
			0,0%
			0,0%
TOTAL	- €	- €	0,0%

Modèle de compte-rendu	
Nom du projet :	Nom du coordinateur :
Montant des dépenses acquittées	
Engagées	
Acquittées	
Suivi Scientifique du Projet de Recherche	
Le cas échéant, veuillez joindre à ce document le rapport du comité de suivi individuel de la doctorante recrutée dans le cadre de cette opération.	
1/Veuillez décrire en détail les activités et les résultats obtenus durant cette période au regard du projet défini en annexe 1. 2/ Listez en particulier les recrutements, publications, participation à des conférences, écoles d'été/ d'hiver, opération de valorisation économique, opération de valorisation scientifique auprès du grand public, et toutes autres réalisations découlant du projet.	
Veuillez décrire ici les suites envisagées pour le projet (publications, nouvelles collaborations, dépôt à un projet européen, etc.)	

Annexe 4 : Tableaux des indicateurs de suivi d'opérations

RECRUTEMENT

APPEL A PROJETS	TITRE DU PROJET	NOM DU PORTEUR	ETABLISSEMENT GESTIONNAIRE

1. Post-Doctorant(e)s recruté(e)s avec un apport financier I-SITE ULNE

Nom	Prénom	Date du recrutement	Personnes exerçant leur activité depuis au moins 3 ans à l'étranger au moment de leur recrutement



2. Enseignants / Chercheurs recrutés avec un apport financier I-SITE ULNE

Nom	Prénom	Date du recrutement	Personnes exerçant leur activité depuis au moins 3 ans à l'étranger au moment de leur recrutement	Junior (doctorat depuis moins de 5 ans) ou Senior (doctorat depuis plus de 5 ans)	Statut

3. Doctorant(e)s recruté(e)s avec un apport financier I-SITE ULNE

Nom	Prénom	Date du recrutement	Personnes exerçant leur activité depuis au moins 3 ans à l'étranger au moment de leur recrutement	Cofinancement (préciser le cofinancier et le montant)

RB
CM

FORMATION

4. Formations financées ou cofinancées à l'aide de crédits I-SITE ULNE

	Nombre d'apprenants ¹ concernés par les projets (co)financés par l'I-SITE ULNE	Durée moyenne en heures par apprenant
Projets en formation initiale ² Modules, ou parcours qualifiant et non-diplômant, ou dispositifs de formation tout au long de la vie (hors Idefi, Idefi-N, Dune et Disrupt Campus) ³		

5. Formations financées ou cofinancées à l'aide de crédits I-SITE ULNE : utilisation de méthodes innovantes

Nombre d'étudian ts exposés au e- learning ⁴	Nombre d'étudiants exposés au e- learning en formation continue	Nombre d'étudiants exposés aux Nouvelles pédagogies actives ⁵	Nombre d'étudiants exposés au Learning analytics ⁶	Nombre d'étudiants exposés à l'adaptative learning ⁷

¹ Les apprenants sont les personnes suivant un enseignement : des étudiants inscrits selon APOGEE (à L'université cible ou un des autres établissements d'enseignement supérieur du site), des personnes inscrites à un MOOC, des stagiaires de formation continue...

² Les projets de formation peuvent relever de plusieurs catégories : modules de formation, parcours complet, équipements servant à plusieurs formations, innovations pédagogiques (applicables dans de nombreuses formations...). Tous ces cas sont considérés conjointement ci-dessous.

³ Par analogie avec les Idefi, un module est un enseignement d'au minimum 12 heures de quelque nature que ce soit : en présentiel ou à distance, cours magistral ou travaux pratiques, en première année de Licence ou au sein d'une école doctorale ... L'élaboration ou le fonctionnement de ce module doit bénéficier d'un soutien financier significatif (total ou partiel) de l'Initiative, y compris pour la composante RH

⁴ E-learning : utilisation d'outils électroniques pour l'apprentissage (à distance ou pas)

⁵ Nouvelles pédagogies actives : méthodes d'apprentissage qui rendent l'apprenant acteur de son apprentissage (ex: méthodologies collaboratives, classes inversées)

⁶ Learning analytics : Analyse fine des données et des traces créées par l'activité d'un apprenant sur un système électronique afin d'améliorer l'apprentissage

⁷ Adaptative learning : Cours, exercices ou évaluations à faire en ligne (à la maison, en classe, en entreprise) s'adaptant à un individu en temps réel, selon son rythme d'apprentissage, ses difficultés, ses facilités et ses préférences.

RESULTAT

6. Publications

D.O.I.	Titre	Revue / Ouvrage	Date

7. Congrès / conférences

Nom de la présentation	Intitulé de l'événement	Date

8. Valorisation

Type : (D.I, Brevet, Licence, Logiciel etc)	Numéro d'identifiant	Structure de transfert	Date

